

SOMMAIRE

ÉDITO P 1
COMMUNIQUÉ

IMPÔTS P 2
STATIONNEMENT

DENSIFICATION..... P 3
PETITE ENFANCE
STATIONNEMENT

TVM..... P 4
ASSOCIATION

COORDONNÉES DE VOS ÉLUS VILLAGES DANS LA VILLE

Adresse courriel:

elus@saintmaurdemain.fr

Correspondance :

Élus Villages dans la Ville
17 avenue des Lacs
94100 Saint-Maur

>> Visitez notre site
www.saintmaurdemain.fr

Vers une information unique?

Saint-Maur Infos (que certains Saint-Mauriens appellent déjà la Pravda) tue à petit feu Saint-Maur Magazine, magazine gratuit privé financé par la publicité et très apprécié des Saint-Mauriens pour ses articles de proximité (présentation des actions des associations, des artistes Saint-Mauriens, des nouveaux commerces..).

La pluralité actuelle de l'information risque donc de s'éteindre au profit d'une information unique, à savoir le « Saint-Maur Infos » dont le directeur de la publication n'est autre que... Henri Plagnol.

ÉDITO : LE MALENTENDU

En mars dernier, quand beaucoup d'entre vous ont choisi un nouveau Maire ils pensaient que rien ne changerait à Saint-Maur et que nos Villages resteraient ce havre de paix si agréables à vivre.

Mais, peu à peu, la nouvelle équipe municipale prend des décisions qui vont à l'encontre de ce qui faisait de Saint-Maur une exception dans l'immense région parisienne.

- **Hausse massive des impôts** et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,
- **Construction de logements sociaux, sans en garder la maîtrise**, pour être en règle avec les instructions nationales et ne pas risquer de perdre l'investissement UMP aux prochaines législatives.
- **Bétonnage de Champignol en mettant en place une ZAC disproportionnée** par rapport aux besoins du quartier,
- **Augmentation massive et généralisée des tarifs des services publics** (parkings, centre hippique, concessions funéraires, locations de salles etc...) pour mieux préparer l'abandon des régies municipales,
- **Autorisation de la surdensification** en donnant aux promoteurs la possibilité de construire 20% en plus de ce qu'autorise le POS Village.
- **Abandon de la résistance au projet de transperçement du Vieux Saint-Maur avec le prolongement de l'Est-TVM,**
- **Augmentation de la dette de la ville** (+7M€ entre 2008 et 2009)

Toutes ces décisions, malgré une communication tous azimuts et dispendieuse, ne tromperont qu'un temps les Saint-Mauriens.

Regroupons-nous autour de Nicolas CLODONG et de SAINT-MAUR DEMAIN (liste des Villages dans la ville) pour qu'au conseil municipal nous puissions mieux vous défendre.

Nicolas CLODONG et les élus d'opposition H.RAMBAUD, D.CONSTANT, J.MORALES, B.BAUDRY, P.BIARD et MT.MONCHABLON.

COMMUNIQUÉ

Depuis les dernières élections où 11000 Saint-Mauriens nous ont fait confiance, nous sommes regroupés autour de Nicolas CLODONG pour bâtir une opposition constructive au service de Saint-Maur et de notre cadre de vie.

Notre site Internet (disponible depuis juillet 2008) est un exemple du travail que nous menons dans l'opposition : alerte sur les risques qui pèsent sur Saint-Maur et notre cadre de vie, propositions constructives et approbation des mesures quand elles sont bonnes pour les Saint-Mauriens.

Nous avons également publié 2 lettres distribuées dans les boîtes aux lettres de Saint-Maur, ainsi qu'un numéro spécial « ZAC des Facs » en mars dernier, afin d'alerter les habitants de La Varenne et Champignol du danger lié au bétonnage de ce site et les exhorter à venir donner leur avis lors de l'enquête publique organisée « en catimini » par la nouvelle majorité.

Tout cela ne peut être fait que grâce aux cotisations et dons que vous nous envoyez car les fonctions de conseillers municipaux d'opposition sont BENEVOLES et aucun moyen n'est mis à notre disposition par la municipalité.

Après avoir œuvré pour Saint-Maur lors des mandats précédents, nous souhaitons continuer à travailler pour l'avenir de Saint-Maur, notre cadre de vie et celui de nos enfants.

Les élus d'opposition H.RAMBAUD, D.CONSTANT, J.MORALES, B.BAUDRY, P.BIARD et MT.MONCHABLON.



Cette urne « boîte à idées » renferme le projet d'aménagement des 6 hectares : venez donner votre avis !

Budget 2009 : des hausses d'impôts injustifiées

Par Nicolas Clodong, conseiller municipal



**Nicolas
CLODONG**

Cadre financier chez EDF après avoir travaillé au Ministère de l'Intérieur et à Matignon auprès du Premier Ministre Dominique de Villepin, diplômé d'HEC, Nicolas Clodong est élu de Saint-Maur depuis qu'il a 20 ans.

Maire-adjoint de 2001 à 2008 dans l'équipe de Jean-Louis Beaumont, il était en charge de l'animation (création de la fête médiévale, de la patinoire d'hiver Place de Molènes, des thés dansants des séniors...), du Péri-scolaire (Centre de Loisirs, Maison du Mercredi, mise en place de l'Aide aux devoirs et du service minimum dans les écoles maternelles et primaires...) et des finances (excédent de fonctionnement de 7m€ en 2007, baisse du coût de la dette et renégociation des emprunts avec un taux d'intérêt moyen de 2,3%..).

Une affirmation fautive : voilà sur quoi repose la hausse massive des tarifs de parking

Dans Saint-Maur Infos, sur le site internet de la ville et dans tous les parkings, on peut lire cette affirmation : « l'audit financier de la Ville a montré que le budget des parcs de stationnement était fortement déficitaire ». Le budget des parcs de stationnement est en effet structurellement déficitaire car il apporte un service aux Saint-Mauriens. Mais ce déficit est visible depuis toujours dans le budget principal de la commune, de même que dans le budget annexe des parcs de stationnement : l'extrait ci-dessous, issu du budget de la ville 2008 (page 36, chapitre 77, subvention de 1,23 M€), budget qui est d'ailleurs public, le montre clairement... Si la nouvelle majorité a besoin d'un audit pour lire les comptes de la ville et son propre budget..... cela est loin d'être rassurant !

Alors que notre équipe avait laissé un excédent de fonctionnement de 7 millions d'euros en 2007, 2008, première année de gestion d'H.Plagnol, verra cet excédent divisé par deux (selon le solde provisoire avant l'arrêt des comptes en juin prochain). La nouvelle équipe a décidé de présenter un budget 2009 intégrant une très forte augmentation des impôts, ainsi qu'une augmentation de la dette, à rebours des promesses du candidat Plagnol. Voici succinctement ce que l'on peut dire des choix politiques qui transparaissent dans ce budget 2009 :

DES HAUSSES D'IMPÔTS MASSIVES qui vont pénaliser les familles et les classes moyennes (+4,9% !)

Le budget 2009 inscrit une hausse triple hausse des impôts locaux pour les foyers :

1/ L'État revalorisant de 2,5% les bases d'imposition pour la taxe d'habitation et la taxe foncière, permet d'engranger 1 M€ supplémentaire par rapport au produit des 4 taxes directes voté au budget de l'an dernier.

2/ Augmentation des taux de la fiscalité directe locale de 3,5% (ce que notre lettre n°2 d'octobre annonçait déjà) alors que ces taux étaient restés inchangés depuis 7 ans.

3/ Suppression de l'abattement facultatif spécial à la base de 15% qui bénéficie aux foyers pas ou peu imposés au titre de l'impôt sur le revenu. Près de 3000 familles modestes bénéficient de cet abattement sur notre commune et Saint-Maur était une des rares villes du Val-de-Marne à encore pratiquer cet abattement facultatif. Cela va donc augmenter d'autant la valeur locative nette et alourdir à nouveau la facture de la taxe d'habitation pour les ménages concernés.

L'équipe Plagnol CREUSE LE DÉFICIT en AUGMENTANT LA DETTE (+7 millions d'euros !)

Alors que le volume de la dette était un argument massue pour l'équipe Plagnol il y a un an, force est de constater que cette même équipe a fait le choix de creuser le déficit. Pour les années 2008 et 2009, pas moins de 7 millions d'euros de dette supplémentaire (dette consolidée au 01/01/08 : 240M€, et dette au 01/01/09 d'après le budget primitif : 247M€), cela sans compter les garanties d'emprunt pour plus de 15 M€ ! (que l'on nommerait en finance d'entreprise « dette ou engagements hors bilan »).

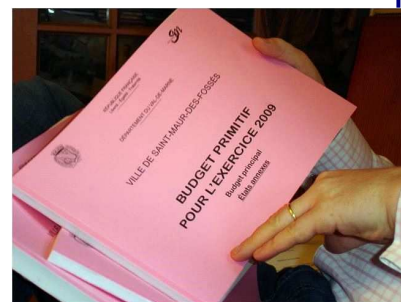
Une AUGMENTATION DES CHARGES DE PERSONNEL malgré la suppression des heures supplémentaires (+1 million d'euros), et le coûteux transfert au privé de certains services publics (nettoyage des marchés, entretien de la voirie)

L'équipe Plagnol n'a cessé de le répéter durant la campagne municipale de 2008 : Saint-Maur ne maîtrise pas ses charges de personnel, qui augmentent tous les ans (en € courants).

Pourtant, malgré la suppression des heures supplémentaires en 2009, les charges de personnel augmenteront de plus d'1 million d'euros.

Est-ce parce que la nouvelle majorité a décidé d'embaucher beaucoup de nouveaux cadres venant de communes gérées avant 2008 par les majorités UMP) pour tenir des postes auparavant confiés à des fonctionnaires territoriaux ayant fait leurs preuves sur le terrain ?

Pour les Saint-Mauriens, cette suppression engendre une baisse de la qualité du service apporté (nettoyage, voirie, espaces verts...), tandis que pour un grand nombre de foyers dont un parent est employé communal, c'est une baisse significative de revenus.



Une TRÈS FORTE AUGMENTATION DU POSTE HONORAIRES dûe à l'utilisation quasi systématique de sociétés de conseil et d'assistance intellectuelle

Par exemple, pour la mise en place du tri sélectif, la ville fait appel à 3 sociétés de conseil et d'assistance, tout comme pour la ZAC des Facs ou la plate-forme Internet de la ville.

Un recours massif aux PARTENARIATS PUBLIC-PRIVÉ sans même l'ébauche d'études préalables

Deux partenariats Public-Privé (PPP) sont prévus au budget 2009 : externalisation de l'éclairage public et isolation thermique des bâtiments. Ces modes de financement sont à double tranchant et nécessitent une étude comparative coûts/bénéfices préalable rigoureuse comparant le fonctionnement en régie, la sous-traitance et le PPP. Or il a été répondu en commission des finances que ces études n'existent pas. Engager la ville dans ces conditions est une prise de risque.

Enfin, de manière plus anecdotique mais symbolique, l'enregistrement dans les comptes de la ville de FRAIS DE REPRÉSENTATION DU MAIRE à hauteur de 10197 euros, qui s'additionnent au doublement de son indemnité de maire (3000€), et aux défraiements-indemnités liés à ses autres mandats.

SAINT-MAUR-DES-FOSSES		PRODUITS EXCEPTIONNELLS		LE 28/03/2008		CHAPITRE 77	
ANNÉE 2008		ÉTAT 2008		PAGE 36			
NATURE	CODE SERVICE	LIBELLE NATURE	BUDGET PRECEDENT	PROPOSITIONS DU MAIRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL		
RECETTES							
DIRECTES							
718		Autres produits exceptionnels sur opérations	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
719		Subventions exceptionnelles	1 079 859,18	1 079 859,18	1 079 859,18		
722		Quotepart de subventions d'investissement	1 143 809,00	1 143 809,00	1 143 809,00		
TOTAL			1 143 809,00	1 143 809,00	1 143 809,00		
TOT. GEN.			1 143 809,18	1 281 071,81	1 281 071,81		

Vers la fin de l'urbanisme Villages et le bétonnage de la ville

Par Paul Biard, conseiller municipal



Le 18 décembre dernier est passé presque inaperçu.

Pourtant, c'est malheureusement le jour où la ville de Saint-Maur, par un vote volontaire de la nouvelle majorité municipale, a décidé d'annoncer à tous les promoteurs immobiliers que la densification urbaine est désormais possible à Saint-Maur.

Par une dérogation au POS (Plan d'Occupation des Sols) votée en conseil municipal, l'habitat collectif peut maintenant être augmenté de 20% (soit un étage en plus) pour l'année en cours.

Pourquoi prendre une telle décision ? Pour répondre au Grand Paris et à la région Ile-de-France qui ont classé Saint-Maur comme « zone de densification prioritaire » ?

Mais ce qui fait le charme de Saint-Maur et que nous nous y plaisons autant, c'est justement le contraire. Au milieu de ses voisins directs, Créteil, Bonneuil, ou Champigny, Saint-Maur est un havre de paix à taille humaine. Ce Saint-Maur que nous aimons est le résultat d'une politique d'urbanisme qui a commencé il y a 30 ans avec le vote d'un POS restrictif par Jean-Louis Beaumont et son équipe, cette politique s'appuyant elle-même sur l'urbanisme d'Auguste Marin, maire de Saint-Maur de 1908 à 1941.

La densification votée le 18 décembre, qui s'ajoute au bétonnage du site des facultés, ne va pas, bien sûr, se faire en un jour, mais ce vote marque l'entrée dans une nouvelle conception de l'urbanisme. **L'urbanisme Villages est bel et bien fini**, la physionomie de Saint-Maur va évoluer par petites touches, faute d'indépendance politique.

Le nouveau Maire n'a même pas mis 9 mois pour revenir sur ses déclarations de candidat puis de maire installé le 21 mars 2008.

Engagement n°1

Respect et défense du Plan d'Occupation des Sols "Villages". L'urbanisme à taille humaine de Saint-Maur est notre patrimoine commun.

Extrait de la Charte éthique de la liste municipale « Ensemble pour Saint-Maur » menée par Henri Plagnol en mars 2008.

Paul BIARD

travaille à Saint-Maur dans le cabinet d'architecture qu'il a créé en 1969.

Elu de Saint-Maur depuis 1959, il est le plus ancien élu de Saint-Maur (presque 40 ans de mandat) et le doyen du conseil municipal.

Maire-adjoint délégué à l'environnement et au cadre de vie lors des précédentes mandatures, il a toujours eu à cœur de conserver une dimension "verte" et durable à tout ce qu'il a entrepris : aménagement des bords de Marne, lancement du syndicat "Marne Vive" pour maîtriser la qualité de l'eau de la Marne, obtention du certificat ISO 9001 pour le service des eaux avec son usine de production gérée par une régie municipale, remplacement par tranche des canalisations d'eau et mise en place sur 25 ans du réseau d'eaux usées qui est ainsi passé de 5% à 95% des voies saint-mauriennes.

Véritable figure de la vie politique locale, Paul Biard a été un acteur clé de l'évolution harmonieuse de Saint-Maur, à contre-courant de l'urbanisation à outrance des communes avoisinantes, et en est une mémoire vivante.

Petite Enfance : les occasions manquées

La politique du stationnement en 1 question

À qui appartiennent ces 2 panneaux (photo A et B)?

A un grand centre commercial (cadre 1) ou à une ville agréable à vivre (cadre 2) ? Attribuer le numéro qui convient à chaque panneau.

Centre commercial de 300 boutiques cherchant à fidéliser ses clients en leur permettant de flâner gratuitement le plus longtemps possible dans les allées

1

Ville conviviale qui a compris que le soutien au petit commerce contribuait grandement à la qualité de vie, à l'animation des rues et à la sécurité des quartiers.

2



Rassurez-vous, si vous trouvez qu'il y a une incohérence, c'est normal : la nouvelle majorité a décidé de porter un mauvais coup au petit commerce de notre ville et au service apporté aux Saint-Mauriens en divisant par 2 le temps de stationnement gratuit (1 heure au lieu de 2) et en faisant payer 2€ la 2^{ème} heure de stationnement.

Mesdames (et Messieurs..), ajoutez donc maintenant 2€ à votre escapade chez le coiffeur !

Réponse : A2 (Marché d'Adamville) et B1 (Créteil Soleil)

La nouvelle majorité vient de voter la division par 2 de l'aide accordée aux familles faisant garder leurs enfants à domicile. Dans le cas de la garde partagée, les familles ne recevront plus que 45€ par mois (contre 90€ actuellement). À Paris, les familles reçoivent 200€, dans le 92, 100€, au Perreux 180€...

De plus il n'y aura pas d'ouverture de crèche municipale en 2009 comme cela était prévu pour l'ouverture de la crèche Porte-Blanche (60 berceaux). L'appel d'offres n'ayant pas été conforme, il a fallu en passer un deuxième, décalant ainsi les travaux de cette structure tant attendue.

Enfin, les élus Saint-Maur Demain demandent que la prime annuelle de 500€ qui sera accordée à l'ensemble des assistantes maternelles ayant signé une convention avec la ville, soit prioritairement attribuée à celles ayant un nouvel agrément (augmentant par là-même le nombre d'enfants accueillis). Cela leur permettrait d'acheter du matériel de puériculture (à titre d'exemple, une poussette triple coûte plus de 500€).

DERNIÈRE MINUTE : TVM Non au prolongement par le Vieux Saint-Maur !

Pour faire plaisir au Conseil Général du Val-de-Marne, Henri Plagnol accepte le passage du TVM et le transpercement du Vieux Saint-Maur.

La venue, en grandes pompes pendant la campagne électorale des municipales, de son ami le Ministre des Transports Dominique Bussereau n'aura servi à rien. De plus, sur proposition de Jacques Leroy (1^{er} maire-adjoint et conseiller général du Val-de-Marne), le conseil municipal, a voté, **aux frais des Saint-Mauriens**, la réalisation d'une étude sur un trajet alternatif par Joinville, ce dont la ville de Joinville ne veut absolument pas !!!

Seule la résistance acharnée des élus et de la population a permis de résister jusqu'à présent au saccage de ce quartier de Saint-Maur. En abandonnant cette stratégie Henri Plagnol prend de grands risques.

La méthode employée par H.Plagnol n'est pas bonne et est porteuse de menaces pour le cadre de vie saint-maurien. Il y a des préalables absolus, notamment le renoncement à toute mise en site propre et la concertation des habitants concernés qui réaffirmeront à n'en pas douter une opposition ferme et résolue à ce projet de l'Est-TVM. Sans ces préalables, toute étude est dangereuse, et se verra certainement opposer une contre-étude du STIF.

Les élus Saint-Maur Demain ont demandé en vain la modification du rapport soumis au vote du conseil, c'est-à-dire :
- de rejeter le bilan de la concertation préalable, sans condition : le motif du rejet étant le transpercement du Vieux Saint-Maur et non l'absence de tracé alternatif
- d'approuver le principe du rachat des emprises départementales sans contrepartie d'aucune sorte et surtout pas, bien évidemment, l'acceptation implicite du maintien du tracé comme cela est exigé par le Conseil Général.
- et de ne pas évoquer le lancement d'une étude d'un tracé alternatif.

Devant le refus de prendre en compte ces modifications de bon sens et de prudence, les élus Saint-Maur Demain ont voté contre la proposition de Jacques Leroy.



SAINT-MAUR DEMAIN : la création d'une association d'opposition constructive garante des valeurs qui ont fait notre Saint-Maur



Nicolas CLODONG
Adamville – Le Parc,
responsable financier
dans l'énergie

**Marie-Thérèse
MONCHABLON**
Le vieux Saint-Maur,
employée de banque
à la retraite



**Jacqueline
MORALES**
Champignol,
artiste peintre

**Vos élus :
une opposition
constructive
garante des
valeurs qui ont
fait notre ville**

**Henriette
RAMBAUD**
Saint-Maur-Créteil,
ingénieur géologue
à la retraite



Paul BIARD
Les Mûriers, agrégé
en architecture

Blaise BAUDRY
La Pie, chef
d'atelier de produc-
tion audio-visuelle



Denis CONSTANT
La Varenne, médecin

REJOIGNEZ-NOUS !

**Vos élus vous invitent
à les rejoindre au sein de
l'association
« Saint-Maur Demain »
comme l'ont déjà fait
plusieurs centaines de
Saint-Mauriens.**

**>> Visitez notre site
www.saintmaurdemain.fr
et les dossiers thématiques
(Urbanisme, finances locales,
sécurité, transports...)**

BULLETIN D'ADHESION

J'adhère à l'Association Saint-Maur Demain, Association de soutien aux élus Villages dans la Ville au conseil municipal

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Courriel :

Membre actif : 20€ et plus

Membre bienfaiteur : à partir de 200€

Signature :

**Saint-Maur
DEMAIN**

Saint-Maur Demain - La lettre
de vos élus Villages dans la
Ville - Mai/Juin 2009 -
Responsable de la publication :
Catherine Distinguin

Merci de retourner ce bulletin à Saint-Maur Demain, 17 avenue des Lacs 94 100 Saint-Maur